

LASSAC officiel

LASSAC officiel

Billet n° 46

3 juin 2013

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Rapport bidon pour déchetterie géante

La décision de créer une décharge à Lassac (Aude)
a été truquée. Même pas grave ?

ILS y tenaient absolument, à leur méga-déchetterie. Et ils tenaient absolument à l'installer à Lassac, dans l'Aude, à deux pas de Carcassonne. Au point de falsifier le rapport d'expert de façon à ce que celui-ci désigne Lassac comme le site idéal (« Le Canard », 6/8/08). Mais, après sept ans d'instruction, quatre juges et trois procureurs, il ne se passe rien, même si l'actuel proc en poste, Antoine Leroy, le jure : « Ça avance, ça avance... »

En 1994, le conseil général de l'Aude désigne un premier site, Lignairolles, pas plus de 36 habitants. Mais les autochtones se rebiffent, alors soutenus par l'acteur Philippe Noiret, qui possède une propriété dans le secteur : le projet capote. Dix ans plus tard, voilà Lassac, qui dispose d'un terrain de 54 hectares. Il est prévu d'y empiler 110 000 tonnes de déchets par an sur 60 mètres de hauteur, puis de recouvrir le tout de quelques pelletées de terre. Problème : le choix du site fait l'objet depuis 2006 d'une plainte contre X pour « faux et usage de faux en écriture publique », ce qui peut valoir aux coupables jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende. L'enquête commandée par le

conseil général avait en effet été copieusement bidouillée. Malgré un terrain classé en zone défavorable et des critères éliminatoires (infos qui avaient été

Éliminons les critères éliminatoires

escamotées, voire carrément effacées du rapport final), Lassac s'était retrouvé en tête des 48 sites pressentis.

Saisi de la plainte déposée par deux associations de riverains, le proc de la République de Carcassonne la transmet aux flics du SRPJ de Montpellier. Lesquels attendent un an et demi pour dire qu'« il s'agit d'un dossier sans complexité particulière qui peut, de ce fait, être attribué à d'autres services ». Le bébé est refilé à la section de recherche de la gendarmerie de Montpellier, qui en conclut que « les faits dénoncés ne nécessitent pas d'investigations d'une haute technicité ». En clair, on a d'autres chats à fouetter, circulez...

En novembre 2008, les plaignants redéposent la même plainte, avec constitution de partie civile, cette fois. Une petite année plus tard, ça bouge

enfin : perquisition au conseil général, auditions. Dans la foulée, en avril 2010, un expert en informatique est mandaté pour décortiquer les 5 CD-Rom où apparaissent les bidouillages. « Au total, ce sont 56 pages qui ont été effacées » et « 1 392 modifications comptabilisées ». Ainsi, la phrase indiquant la « mise en évidence d'une nappe phréatique souterraine » s'est envolée. La « très forte perméabilité » des terrains a été remplacée par la mention « mesure impossible ». Et le reste à l'avenant...

Devant les flics, tout le monde se renvoie la balle. L'ingénieur du bureau d'études qui a joué du clavier pour bricoler les données le jure : « Ce n'est pas moi qui ai décidé. » Qui, alors ? « C'est le Smed (bras armé du

Et ça continue de poubelle

conseil général pour dégoter ce fameux site) qui avait le pouvoir d'établir et de modifier les critères. » Le 31 janvier 2005, le chef du service des déchets du conseil général, qui fait la liaison entre le Smed et le bureau d'études Arcadis, envoie une lettre de consignes à ce dernier pour effacer ou remanier les données « après concertation avec [s]es partenaires du Smed ».

Si la grossière manipulation n'est contestée par personne, depuis rien n'a bougé. Ce 27 mai, une enquête publique a été lancée afin de permettre l'expropriation des terrains pour édifier la poubelle géante de Lassac. « Je ne vois pas pourquoi cette plainte nous empêcherait de commencer les travaux », explique le service com' du conseil général. Surtout, faire comme si de rien n'était...

Professeur Canardeau

Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi

98^e ANNÉE - N° 4831 - mercredi 29 mai 2013



LASSAC encanardé : le bateau coule !